

# Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 25 janvier 2024 portant approbation de la création du diplôme d'université « Pratiques de l'accompagnement professionnel (DU PAP) » du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne

#### Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3 et L. 613-2;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-

LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne;

Vu l'avis de la commission de la formation et de vie universitaire du 16 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création du diplôme d'université « Pratiques de l'accompagnement professionnel (DU PAP) » du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne.

La maquette, le règlement de contrôle des connaissances, ainsi que la fiche financière sont annexés à la présente délibération.

Délibération CA-2024-01-25/07						
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36					
Nombre de membres présents ou représentés	28					
Nombre de refus de prendre part au vote	0					
Nombre de pour	27					
Nombre de contre	0					
Nombre d'abstentions	1					

Paris, le 29 janvier 2024

CA/2024-01-

25/07

06/02/2024

06/02/2024

06/02/2024

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

<u>Modalités de recours</u>: Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

						Diplő	me d'éta	blisseme	nt (DU) Pr	atique de	e l'Accom	pagneme	Diplôme d'établissement (DU) Pratique de l'Accompagnement Professionnel	inel						
			Volume Horaire		Info RCC				٤	Nb de groupes	npes						Charge d'enseignement	ement		
des é	Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Code matière	Č.	P	Coef.	Total Nb de groupes (1)		de nputable:	Nb de groupes imputables à la formation (2 <u>)</u>	nation	Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante de Paris 1		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers <mark>hors Paris 1</mark>		Charge d'enseigne l <mark>a forr</mark> (HE	Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)	Charge d'enseignement imputable à une autre formation	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou	code VET (3) ou * Nom	Section CNU
							S	Sur budget central		Sur ressources propres					Sur	Sur	de Paris 1 (HETD)	hors Paris 1 (HETD)	du	
						CM	TD CM	Ω 1	CM	TD	CM	Ω	CM	6	nuger central	propres			siali nn no	
Cours obligatoire	Introduction au DU PAP		7	0	1	н	0 0	0	1	0	0	0	0	0	0	10,5	0	0		
Cours obligatoire	Accueillir		3,5	0	1	1	0 0	0	н	0	0	0	0	0	0	5,25	0	0		
Cours obligatoire	Situer son intervention		21	0	7	7	0 0	0	н	0	0	0	0	0	0	31,5	0	0		
Cours obligatoire	Analyser la demande		10,5	0	1	н	0 0	0	н	0	0	0	0	0	0	15,75	0	0		
Cours obligatoire	Connaitre sa trajectoire		7	0	7	7	0 0	0	н	0	0	0	0	0	0	10,5	0	0		
Cours obligatoire	Evolution du travail		21	0	1	7	0	0	н	0	0	0	0	0	0	31,5	0	0		
Cours obligatoire	Analyser le travail		28	0	7	1	0 0	0	н	0	0	0	0	0	0	42	0	0		
Cours obligatoire	Les differents types d'accompagnement		3,5	0	7	7	0 0	0	н	0	0	0	0	0	0	5,25	0	0		
Cours obligatoire	Psychométrie, tests et questionnaires		10,5	0	7	н	0 0	0	н	0	0	0	0	0	0	15,75	0	0		
Cours obligatoire	Rechercher l'information		7	0	н	н	0 0	0	н	0	0	0	0	0	0	10,5	0	0		
Cours obligatoire	Analyser un projet		7	0	7	7	0 0	0	н	0	0	0	0	0	0	10,5	0	0		
Cours obligatoire	Rédiger des écrits professionnels		7	0	1	1	0 0	0	н	0	0	0	0	0	0	10,5	0	0		
Cours obligatoire	Faire un bilan		7	0	1	1	0 0	0	1	0	0	0	0	0	0	10,5	0	0		
	Total		140	0											0	210	0	0		
			140	٥											2.	210	0			
Volui	Volume horaire annuel étudiant		140	0										1						



#### RÈGLEMENT DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Diplôme Universitaire « Pratiques de l'Accompagnement Professionnel »

En demandant son admission au Diplôme Universitaire « Pratiques de l'Accompagnement Professionnel », le stagiaire s'engage à respecter les dispositions du contrat pédagogique ci-dessous qui comporte les conditions d'études et de contrôle des connaissances.

#### I. GÉNÉRALITÉS

Le Diplôme Universitaire « Pratiques de l'Accompagnement Professionnel » vise à assurer une formation permettant l'acquisition et la consolidation des savoirs, des savoirs-faire et des savoirs-être nécessaires à bonne conduite de l'accompagnement professionnel d'une personne ou d'un groupe. Cette formation modulaire, alternée et individualisée, vise une qualification complète et opérationnelle des accompagnateurs, par un approfondissement, une actualisation et un élargissement de leurs compétences. Elle permet l'utilisation d'outils, l'acquisition d'une méthodologie et d'une pratique afin de réaliser des entretiens et bilans professionnels auprès de différents publics (jeunes 16/25 ans, salariés du secteur public ou privé, demandeurs d'emploi qu'ils soient cadres ou non cadres).

#### II. ORGANISATION DES ÉTUDES

Le DU comprend 140 heures de formation en une année universitaire allant d'octobre à juin. Elle comporte 13 modules de cours répartis en 8 regroupements d'octobre à mai. Un jury de soutenance a lieu au mois de juin.

Les cours ont lieu en présentiel dans les locaux du centre FCPS de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Chaque regroupement est constitué de plusieurs cours obligatoires. Une présence assidue aux différents modules est requise.

Des travaux en groupes de pairs ont lieux entre chaque regroupement à la libre organisation des stagiaires.

Les stagiaires bénéficient d'un tutorat individuel par des professionnels de l'accompagnement tout au long de la formation.

## III. CONDITIONS D'ACCÈS

- 1. Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 ou 6 ou 7 dans le conseil, l'insertion, la formation, le secteur social, la psychologie, la sociologie, le management ou les ressources humaines et attester d'une expérience dans les domaines précités. Il est toutefois possible à d'autres publics de se présenter à la condition qu'ils justifient d'une expérience dans les secteurs précités.
- 2. La sélection s'effectue sur dossier et entretien par un jury souverain composé d'enseignants de la formation.

### IV. INSCRIPTIONS

- 1. L'inscription administrative est annuelle.
- 2. L'inscription pédagogique est faite en début d'année.
- 3. Le redoublement de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du président de l'Université, sur proposition des directeurs du diplôme.
- 4. Les droits universitaires sont compris dans le coût de la formation. Ce coût peut être révisé chaque année, après consultation des différentes instances concernées.
- 5. Les stagiaires ont la possibilité de faire prendre en charge en totalité ou en partie le coût de la formation par leurs employeurs ou leurs organismes financeurs (OPCO, FIFPL, CPF, etc...)

### V. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Le contrôle des compétences acquises se fait sur le principe du contrôle continu suivant les modalités suivantes :

La rédaction et la soutenance devant un jury de professionnels d'un portfolio qui est une mise en application des différents modules de cours suivis tout au long de l'année. Il comporte d'une part le parcours personnel et professionnel et les projets du participant et d'autre part l'exploration et l'analyse du projet d'un tiers.

L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Ne sont admises que les absences motivées au sens du droit du travail (arrêt maladie, congé maternité, convocation par l'administration, décès d'un proche, etc.). Il ne peut être toléré plus de quatre demi-journées d'absence non motivées au sens du droit du travail.

## VI. NOTATION DE L'ÉPREUVE

La notation des épreuves est exprimée sur 20 points.

## VII. CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME



- 1. Le diplôme est délivré dès lors que le stagiaire a validé ses obligations d'assiduité, qu'il a obtenu la note de 10/20 au portfolio et obtenu une moyenne générale de 10/20.
- 2. La défaillance à la soutenance du portfolio de fin d'année fait obstacle à la validation du diplôme.
- 3. La formation n'assure pas d'épreuve de rattrapage, sauf à ce que, sur dérogation exceptionnelle, un stagiaire puisse être admis à repasser l'épreuve avec les stagiaires de l'année suivante.

# VIII. ATTRIBUTION DU DIPLÔME

- 1. La validation du Diplôme Universitaire « Pratiques de l'Accompagnement Professionnel » permet au stagiaire de se voir délivrer un Diplôme Universitaire de niveau Bac+5.
- 2. Le Diplôme Universitaire « Pratiques de l'Accompagnement Professionnel » est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues pour l'ensemble de l'année :
  - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20.
  - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20.
  - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20.
  - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20.

## IX. MAQUETTE

DU Pratique de l'Accompagnement Professionnel									
	Intitulé	Volume	Horaire	Info	RCC				
	des éléments pédagogiques (EP)	СМ	TD	Coef.	ECTS				
				12					
Cours obligatoire	Introduction au DU PAP	7	0	-					
Cours obligatoire	Accueillir	3,5	0	1					
Cours obligatoire	Situer son intervention	21	0	1					
Cours obligatoire	Analyser la demande	10,5	0	1					
Cours obligatoire	Connaitre sa trajectoire	7	0	1					
Cours obligatoire	Evolution du travail	21	0	1					
Cours obligatoire	Analyser le travail	28	0	1					
Cours obligatoire	Les differents types d'accompagnement	3,5	0	1					
Cours obligatoire	Psychométrie, tests et questionnaires	10,5	0	1					
Cours obligatoire	Rechercher l'information	7	0	1					
Cours obligatoire	Analyser un projet	7	0	1					
Cours obligatoire	Rédiger des écrits professionnels	7	0	1					
Cours obligatoire	Faire un bilan	7	0	1					
	Total	140	0						
	iotal								
	Volume horaire	140	0						



PRODUITS - CHARGES

Cette fiche est à remettre à Stéphane Bienvenu (stephane.bienvenu@univ.paris1.fr) 3 semaines au moins avant passage en CFVU

# Fiche financière Charges et produits prévisionnels de la formation

Intitulé et niveau de la formation			Composante de gestion				
DU Pratique de l'Accompagnement Professionnel En formation continue		FCPS					
En formation continue							
Les charges							
Les coûts de personnel							
Coûts d'enseignement	Nbre enseignants	Nbre Heures CM	Nbre Heures TD	Total en HETD	Coût horaire standard de l'HETD <sup>(1)</sup> (€)	Coût total (€)	Application des taux horaires chargés pondérés
Enseignants statutaires de Paris 1	2	28		42 42			Application du principe 25% service principal / 75% HC sur les DU 7 nbre d'heures en service principal
Enseignants vacataires Non fonctionnaires	l 11	112	0	168	54	9 072	Modification suite à CFVU du 16/01/24
SOUS-TOTAL	12		0	210		18 102	
(1) coût à modifier si les coûts appliqués sont supérieurs aux coûts s	standards de Pa	ris 1					
Autres coûts de personnels	Nbre BIATSS	Coûts annuels	s chargés <sup>(2)</sup> (€)	Quotité de travail (ex 0,5)	Durée	Coût total (€)	
Gestionnaire de formation BIATSS (part d'activité à estimer par la direction de la composante)	1		54 129	0,20		10 826	Application du coût chargé moyen 2021 personnel Tech RF (catégorie B)
(2) Se référer au tableau RH des coûts standards de personnels env	ové aux compos	antes sauf	si connaissand	e du traitem	nent exact		
Ce coût de BIATSS correspond-t- (Cocher la case correspondante) un recruter un paieme	ment de BIAT nt d'heures s	SS upplémei	ntaires à un/	des perso	onnels BIATSS c	_	
			-			Coût total (€)	
* frais de fonctionnement des services centraux, commu	ns et générau	ıx de I'Uı	niversité <sup>(3)</sup>				La base de référence pour l'application des frais de gestion UP1 (20%) correspond à : 20% x [montant des recettes - coûts centraux (personnel BIATSS + service statutaire principal EC)]
Participation aux frais d'infrastructure : DRH et recrutement financière et comptable, infrastructure support (réseaux info			des salles e	t des bâtim	nents, gestion		20% x [montant des récettes - couts centraux (personner bix 100 + service statutaire principal E0)]
* frais de fonctionnement des services de la composante	à détermine	er par la co	omposante d	e gestion)		6 022	La base de référence pour l'application des frais de gestion FCPS (15%) correspond à : 15% x [montant des recettes - coûts centraux (personnel BIATSS + service statutaire principal EC)]
Masse salariale et frais de fonctionnement correspondant à commercialisation et la communication sur les formations (s professionnels, site internet, référencement sur des bases continue, la gestion financière des recettes et dépenses des disposition des formation, l'aide à la conception et mise en	supports de co de données), la s formations, la	ommunica a certificat a plate-for	tion, participa tion qualité de me pédagog	ation à des es actions	salons de formation		1070 x [montant des récettes - couts centraux (personner bix 100 + service statutaire principal 20)]
* frais de coordination pédagogique						2592	
Il s'agit de frais versés à l'enseignant-chercheur en charge o pédagogique qu'il assume tout au long de la formation. Ils o							
* frais de jury de soutenance de mémoire						2430	
Il s'agit de frais versés aux 3 membres du jury de soutenance de mémoire du diplôme, en rémunération de leur participation. Ils correspondent à 1 HETD par membre du jury et par stagiaire.							
* frais de suivi de mémoire						3240	
Ils correspondent à 4 HETD par stagiaire, versés à l'enseignant-chercheur ou à l'intervenant extérieur en charge du suivi de mémoire.							
* frais de sélection des candidats						2430	
Ils correspondent à 3 HETD par stagiaire, versés à l'enseignant-chercheur ou à l'intervenant extérieur en charge de la sélection des candidats à la formation.							
* frais de réception						1000	
* frais de lancement, valorisation						4 000	
(3) taux de prélévement de 20 % (FC) et de 15% (autres s	ituations comr	ne DU en	FI etc.) sur l	e montant	des produits		
TOTAL CHARGES						58 670	
Les produits							1
Droits d'inscription au diplôme <sup>(4)</sup> Taxe d'apprentissage Subventions des partenaires (Etat, collectivités) Conventions Autres (préciser)						TOTAL (€) 60 000	
(4) dont parts BU, FSDIE, médecine préventive  TOTAL PRODUITS						60 000	
Le solde						00 000	

1 330